

# LES PETITS DÉJEUNERS

## CARITAT



### **Vos mandataires sociaux entrent-ils dans la catégorie couverte par votre régime d'entreprise ? Risques de non assurance des dirigeants.**

*Ce petit déjeuner est proposé en partenariat avec*



Les petits déjeuners de CARITAT se composent d'un exposé présenté par un (ou des) expert(s), suivi d'un débat avec les participants.



Ce petit-déjeuner a pour objet de traiter de la protection sociale des mandataires sociaux et plus particulièrement des modalités à mettre en œuvre pour qu'ils puissent être couverts par la catégorie définie dans l'entreprise.

### **Programme**

8h30 - 8h45 : Accueil de CARITAT par Laurent GIRETTE

8h45 – 9h15 : Exposé présenté par

Camille LIHRMANN  
*Avocat, FIDAL Pôle Retraite et prévoyance*

1. Les conditions pour que les mandataires sociaux entrent dans la catégorie définie dans le régime d'entreprise
  - Rappel des catégories objectives prévues par les articles R. 242-1-1 et suivants du code de la Sécurité sociale.
  - Non application aux mandataires des règles du droit du travail et des accords de branches.
2. La nécessité de la mise en place du régime de protection sociale en droit commercial
  - Une condition d'exonération pour l'Urssaf ?
  - Les risques en cas de non-respect des règles de droit commercial.
3. La couverture par le contrat d'assurance
  - Vérification des termes du contrat.
  - Les risques en cas d'absence de coïncidence entre le contrat et la volonté de l'entreprise.

9h15 - 9h45 : Échanges avec les participants